



Communiqué de presse
Paris, le 21 juin 2023

Fin du tarif réglementé de vente de gaz : prix du contrat Gaz Passerelle applicables au 1^{er} juillet 2023

En application de la loi Energie et Climat du 8 novembre 2019, les tarifs réglementés de vente de gaz disparaissent le 30 juin 2023. Pour les clients d'ENGIE qui n'auraient pas choisi une offre de marché à cette date, le contrat Gaz Passerelle sera automatiquement mis en place au 1^{er} juillet.

Le contrat Gaz Passerelle, qu'est-ce que c'est ?

Ce contrat Gaz Passerelle est disponible seulement pour les clients d'ENGIE encore au tarif réglementé de vente de gaz au 30 juin 2023.

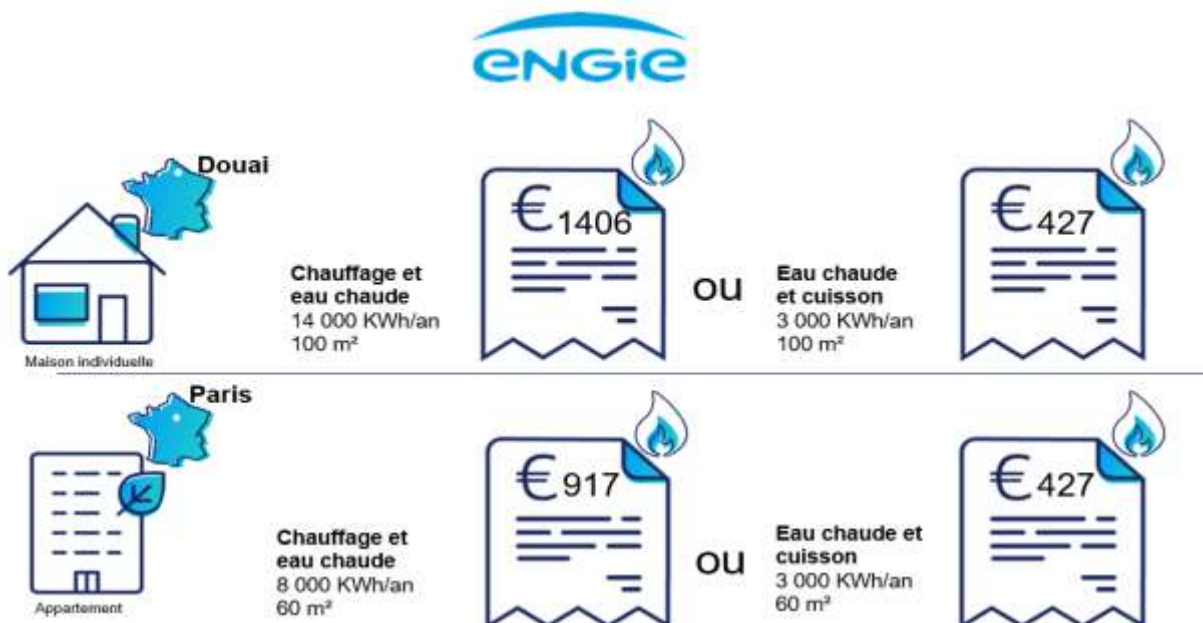
Gaz Passerelle est un contrat :

- avec un prix du gaz indexé sur les marchés de l'énergie. Applicable au 1^{er} juillet, il est consultable dès à présent dans l'espace client ENGIE. L'indexation tient compte de l'indice de référence défini par la Commission de régulation de l'énergie. **Le prix du kilowattheure, hors toutes taxes, varie tous les mois** suivant cet indice ;
- à durée indéterminée, résiliable à tout moment et sans frais.

Quel est le prix applicable pour le mois de juillet 2023 ?

Les prix de juillet sont affichés dans l'espace client ENGIE ainsi que sur la page internet info-gazpasserelle.engie.fr.

Simulations d'une facture annuelle estimée



Estimations sur une année, pour les exemples ci-dessus, réalisées selon les prix applicables au 1^{er} juillet 2023 et sans prise en compte des éventuelles évolutions de prix en cours de contrat.



Rappel du contexte

Conformément à la loi Energie et Climat du 8 novembre 2019, les consommateurs disposant d'un contrat au tarif réglementé de vente du gaz ont été informés par cinq courriers de la fin des tarifs règlementés et des choix s'offrant à eux, le dernier en mars 2023.

Courant mars, ENGIE a adressé à ses clients au tarif réglementé une proposition de contrat qui sera automatiquement mis en place pour ceux disposant encore de ce contrat au tarif réglementé au 30 juin, s'ils n'ont pas fait le choix d'une autre offre de marché, afin d'éviter toute interruption de fourniture de gaz le 1er juillet.

Les clients ont le choix :

- soit souscrire une offre de marché chez le fournisseur de leur choix. Dans ce cas, ils peuvent se rendre [sur le site du Médiateur National de l'Énergie](#) pour comparer les offres.
- soit bénéficier automatiquement le 1^{er} juillet 2023 du contrat Gaz Passerelle d'ENGIE, s'ils n'ont pas choisi d'autre offre, pour éviter toute interruption de fourniture de gaz naturel.

Ils peuvent à tout moment choisir une autre offre ou un autre fournisseur.

Pour rester informé après le 1^{er} juillet

- Consulter le site gazpasserelle.engie.fr.
- Appeler le numéro de téléphone dédié, avec des conseillers spécifiquement formés : **09 77 428 429** (prix d'un appel local) pour toute question sur le contrat Gaz Passerelle.
- Se rendre sur son espace client pour prendre connaissance du prix du mois suivant et bénéficier d'une meilleure connaissance de sa consommation et de ses factures.
- Et ne pas hésiter à se rendre sur le site du Médiateur National de l'Energie afin de comparer les offres et les prix.

À propos d'ENGIE France BtoC

ENGIE France BtoC est l'entité du groupe ENGIE dédiée à la commercialisation d'énergie (gaz naturel et électricité) et des services associés aux clients particuliers et petits professionnels en France. ENGIE France BtoC compte 7 000 collaborateurs dont 3 000 techniciens et plus de 200 agences via sa filiale ENGIE Home Services.

Nos équipes innovent chaque jour pour faire d'ENGIE France BtoC l'acteur de référence sur les marchés des solutions énergétiques respectueuses de l'environnement, du confort durable et des nouveaux usages. Notre ambition est d'aider nos clients à agir en faveur de la transition énergétique, en consommant moins et mieux, et de les accompagner ainsi vers une utilisation plus frugale et maîtrisée de l'énergie.

www.particuliers.engie.fr

Contacts presse ENGIE France BtoC : agence RPCA

Jessica Djaba – j.djaba@rpca.fr - 06 20 65 71 44

Cathy Bubbe – c.bubbe@rpca.fr - 06 19 68 54 94